



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1900-1950, rue Sherbrooke Ouest

Remplacement des annexes du projet particulier – 3001481476

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Le 27 février 2019

Recommandation

- **Décision du conseil d'arrondissement :**

Le 12 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté un 1er projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA09 240398 par le remplacement des mots « plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009 » par les mots suivants « plans numérotés 8, 9, 11, 13 à 15, 21 à 23 préparés par Béïque, Legault, Thuot architectes, datés de février 2019, et estampillés par l'arrondissement le 6 février 2019 »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions additionnelles suivantes :
 - a) intégrer des logements ayant des accès privatifs dans le volume donnant sur la rue Lincoln;
 - b) fournir les plans d'aménagement paysager lors de la révision en Titre VIII;
 - c) soumettre le projet à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) la façade et l'accès aux espaces extérieurs sur Saint-Marc devraient favoriser une relation dynamique avec les rues;
 - ii) la composition des façades devrait favoriser une expression verticale et une palette réduite de matériaux de grande qualité devrait être favorisée.
- 3) De fixer un délai de 36 mois, suivant l'entrée en vigueur de la présente autorisation, pour débiter la réalisation des travaux visés par la résolution CA09 240398, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

4) Le projet pourra se réaliser en plusieurs phases.